

LA « LOI DU LIVRE », POUR Y VOIR PLUS CLAIR!

Pourquoi une « Loi du livre »?

Certaines institutions publiques et privées, dont le réseau scolaire, doivent acheter tous leurs livres, à l'exception de certains manuels scolaires et des livres exemptés, dans au moins trois librairies agréées de leur région administrative. Cette mesure contribue à maintenir un réseau de librairies de qualité partout au Québec et à rendre les livres plus accessibles sur l'ensemble du territoire.¹

En contrepartie, les libraires ont des obligations à respecter :

- Posséder un inventaire d'au moins 6 000 titres à l'étalage.
- Fournir la livraison gratuitement aux écoles (envois et retours).

Dans le cadre de cette Loi, nous avons 5 obligations à respecter :

1. Acheter tous les livres dans les librairies agréées.
 - a. Les livres en français doivent être achetés dans les librairies agréées de langue française. Les livres en anglais doivent être achetés dans les librairies agréées de langue anglaise.
2. Acheter les livres au prix courant.
 - a. Acheter, vendre ou offrir d'acheter ou de vendre des livres avec des avantages déguisés (exemple : dons de livres ou escomptes) est une infraction passible d'une amende pour une institution.
3. Acheter tous les livres dans notre région administrative.
 - a. Voir Annexe 1
4. Répartir annuellement les acquisitions entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas au même libraire.
5. **Produire annuellement un rapport sur l'acquisition de livres.**

¹ <https://www.quebec.ca/culture/encadrement-livre/achat-livres-institutions/obligations-acquisition-livres#:~:text=Les%20institutions%20doivent%20acheter%20tous,librairies%20agr%C3%A9es%20de%20langue%20fran%C3%A7aise.>

QUESTION FRÉQUENTES

À propos des revues

Est-ce que je peux payer mes abonnements de revues avec le budget de bibliothèque?

OUI! Ce budget inclut les livres, les périodiques (revues), les DVD et les livres numériques.

Est-ce que je peux acheter mes revues ailleurs que dans une librairie agréée?

OUI! On appelle revues des publications périodiques. Ces dernières n'étant pas considérées comme des livres au sens de la Loi du livre, il est possible de s'abonner ou encore de les acheter ailleurs que dans les librairies agréées.

Rabais sur les livres

Est-ce qu'un enseignant peut profiter de son rabais en librairie et se faire rembourser par l'école ensuite?

NON, les livres doivent être achetés au prix régulier. Le seul rabais qui peut être accordé doit être d'au moins 40 % par rapport au prix régulier et être offert également aux particuliers. Les institutions ne peuvent se soustraire à l'obligation d'acheter au prix régulier par des avantages déguisés, par exemple des dons de livres, des escomptes, etc.

Peut-on acheter nos livres chez Costco, Wal-Mart ou Dollarama puisque c'est vraiment moins cher?

NON, ces détaillants ne figurent pas sur la liste des librairies agréées de la région 05.

NON, car nous devons acheter les livres à prix régulier.







Peut-on acheter nos livres lors des Salons du livre, lors de formations ou de congrès?

NON, si ces livres sont remboursés à même le budget de l'école, on doit les acheter dans l'une des librairies agréées de la région 05.

OUI, si ce sont des achats personnels (non remboursés).

ANNEXE 1

Liste des librairies agréées pour la région administrative de l'Estrie Région 05

 <p>3270, boulevard de Portland Sherbrooke, QC J1L 2A6 Services aux institutions: 819 564-1437, poste 1</p> <p>Agréée en anglais</p> <p>Personne-ressource : Brigitte Lapalme brigitte.lapalme@archambault.ca</p>	 <p>1567, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1J 2C6 Téléphone: 819 566-0344</p> <p>Personne-ressource : Carolyne Blanchard responsable.jeunesse@biblairie.gc.ca</p>
 <p>401, rue Principale Ouest Magog (Québec) J1X 2B2 Téléphone: 819 847-4050</p>	 <p>2500, boulevard de l'Université, local B5-1020 Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Téléphone : 819 821-3599, poste 65102</p> <p>Personne-ressource : Mélanie Houle collectivites@usherbrooke.coop</p>
 <p>250, rue Saint-François Nord Sherbrooke (Québec) J1E 2B9 Téléphone : 819 569-5535</p>	 <p>3050, boulevard de Portland, local N-11 Sherbrooke (Québec) J1L 1K1 Téléphone : 819 569-9957</p>